

aglia

A
G
L
I
A



RAPPORT D'ACTIVITES

2011



L'Aglia, quatre Régions pour promouvoir la pêche et l'aquaculture

1. Fonctionnement de l'Agia

1.1- Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de l'Agia s'est réuni deux fois au cours de l'année 2011 : le 4 Juin et le 10 octobre.

1.2- Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'Agia a eu lieu le 6 juin 2011.

1.3- Rappel des grandes étapes de l'association

- 1988 : Création de l'association entre les Régions Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine pour « promouvoir les activités liées aux ressources vivantes maritimes »
- 1997 : Mise en place de l'Observatoire des pêches et des cultures marines Agia
- 2001 : Recrutement d'une équipe (secrétaire général + assistante).
- 2003 : Adhésion des professionnels de la pêche et de l'aquaculture des 3 régions.
- 2005 : Adhésion du Conseil régional, du CESR et des professionnels de Bretagne
- 2007 : Coordination du secrétariat du Conseil Consultatif Régional Sud basé à Lorient
- 2008 : L'Agia reçoit un « award » de la pêche responsable à Washington

1.4- Organisation

Locaux

L'Agia occupe des locaux situés Quai aux Vivres à Rochefort, mis gracieusement à disposition par la ville de Rochefort. Une convention avec le Forum des Marais Atlantiques définit les modalités de répartition des charges locatives.

Des bureaux sont partagés à Lorient avec le CCR Sud.

Dirigeants et collaborateurs

L'Agia est dirigée par un Conseil d'Administration de 29 membres présidé par Sylviane ALAUX depuis le 6 avril 2011.

L'équipe de collaborateurs était composée au cours de l'exercice de :

- François FOUCAUD, secrétaire général (CDI)
- Alice HONTEBEYRIE, assistante de direction (CDI)
- Benoît GUERIN, secrétaire général du CCRS (CDI)
- Benoît FIGAREDE, chargé de mission projet SPD (CDI)

- Aline DELAMARE, chargée de mission projets de coopération européens (CDI)
- Alice KHAYATI, Chargée de mission MAIA (CDD), basée au CRPMEM d'Aquitaine et dont le contrat s'est terminé le 31 décembre 2011
- Marie SEBIRE a assuré le remplacement de Benoît GUERIN au 2° semestre 2010 et a quitté le CCR.S en janvier 2011.

2. Principales actions engagées en 2011

2.1- Animation, concertation, échanges ...

Rencontres Interrégionales de l'Agria à Saint Malo « Définir la pêche et l'aquaculture durables : Les enjeux de la future Politique Commune des Pêches »

Les XXIII^{ème} Rencontres Interrégionales de l'Agria se sont déroulées le 5 avril à Saint Malo sur le thème « Pêche et aquaculture durable, des attentes vis-à-vis de la future Politique Commune des Pêches ». Environ 160 personnes étaient présentes à ce colloque.



Cette journée a été l'occasion d'aborder la question de la politique maritime intégrée qui est un des éléments essentiel dans les négociations qui auront lieu pour la nouvelle PCP. Les positions communes des régions de l'Agria, de l'ARF et de la CRPM sur ces questions sont fondamentales pour faire entendre leurs voix auprès de la Commission européenne. L'exemple de la filière conchylicole l'illustre bien et montre le poids de ce secteur au niveau européen avec des propositions qui ont pu être portées à la Commission à ce sujet.

Une partie traitant de la gouvernance et des stratégies territoriales est venue compléter cette première session. Il s'agissait en premier lieu d'exposer les nouvelles attributions du parlement européen dans l'élaboration des politiques communautaires et notamment de la future Politique Commune des Pêches, d'exposer le concept de régionalisation en abordant le devenir des conseils consultatifs régionaux puis de finir sur une approche territoriale du développement durable des zones de pêche et d'aquaculture à travers l'outil axe 4 du FEP.

Après avoir abordé les questions de négociation et de gouvernance, la troisième partie de ces rencontres portait sur les solutions techniques permettant d'envisager une pêche durable. Le premier point de cette session a été l'occasion de montrer les différentes possibilités de mise en œuvre du RMD et leurs impacts socio-économiques. Fût ensuite abordée la question de la sécurité des marins face aux mesures envisagées dans la nouvelle PCP ainsi que les actions engagées pour réduire les dépenses énergétiques sur les navires de pêche. Cette session s'est achevée sur la question des mesures halioenvironnementales montrant les impacts positifs de la pêche et des cultures marines.

Séminaire européen: "Sélectivité des engins de pêche, une réponse aux enjeux de la future PCP ?"

La journée de restitution du programme sélectivité et pêche durable s'est tenue à Lorient le 15 novembre 2011.

Cette journée a rassemblée près de 80 personnes et a eu des retombées médiatiques importantes (reportages TV, articles de presse, commentaires sur blog...).

Elle a été l'occasion pour les intervenants de l'IFREMER de rappeler les concepts de sélectivité en termes de productivité des ressources halieutiques mais aussi d'en présenter les aspects technologiques.

Le programme sélectivité et pêche durable a ensuite été détaillé par l'Aglia, qui a montré l'importante dynamique collective qui s'est construite autour de ce projet. Cette dynamique devrait continuer au travers du projet d'unité d'exploitation et de gestion concertée qui débutera en 2012.



D'autres projets de sélectivité ont été présentés, notamment celui du CRPMEM Nord qui dans le cadre d'une nouvelle réglementation imposant le chalut à grande maille pour le cabillaud à su proposer des techniques alternatives en associant une grille sélective et une fenêtre à mailles carrées. Le projet du CEFAS associant les pêcheurs pour créer de nouveaux outils de sélectivité est également un exemple intéressant, amenant des réductions de captures de l'ordre de 52% sur les chalutiers à perche participant au projet.

Ces exemples portent leurs fruits et c'est dans le sens d'un renforcement de la régionalisation que l'intervenant de la DGMARE s'est exprimé.

Participation au fonctionnement du CCR.Sud

La participation de l'Agilia au CCR Sud se traduit notamment par la mise à disposition de la structure de Benoît GUERIN qui en est le secrétaire général.

L'exercice 2011 a marqué la fin du premier mandat de quatre ans du CCR Sud. L'assemblée générale réunie à Saint-Jacques de Compostelle le 12 juillet a renouvelé son comité de direction (pas de changement pour les représentants français) et reconduit son président, Victor Badiola, pour une période de deux ans. A la suite de ces deux ans, la présidence passera à Leandro Azcue, du pays Basque espagnol également. Le secrétariat a été reconduit à l'unanimité pour les quatre prochaines années.

Le CCR Sud a entrepris au cours de cet exercice l'audit de son fonctionnement qui a été confié à Pascale Baelde¹. Pour l'essentiel, cet audit recommande plusieurs outils pour l'amélioration de la qualité des travaux et de l'influence de la structure auprès des instances communautaires. Il préconise par ailleurs que le CCR Sud se dote d'une feuille de route stratégique afin de ne plus être dans la réaction mais dans l'anticipation pour que les professionnels eux-mêmes définissent les enjeux prioritaires d'une pêche durable.

Suite à ce travail, le secrétariat a embauché en CDD, Yohan Weiller, qui a en charge de monter des plans d'actions sur des enjeux considérés comme prioritaires par les membres du CCR Sud : la réduction des rejets, la valorisation des produits de la pêche artisanale et l'amélioration des avis scientifiques.

Le CCR Sud a encore été moteur sur plusieurs sujets d'importance pour les régions atlantiques : la sole du Golfe de Gascogne (proposition de TAC fixe pluriannuel faite dans le cadre de la collaboration avec l'IFREMER), l'anchois (préparation d'un dossier franco-espagnol pour la création d'une Indication Géographique Protégée pour l'anchois du Golfe). Benoît Guerin a par ailleurs contribué au montage et au lancement du projet UEGC, coordonné par Benoît Figarède.

L'exercice 2011 a enfin été l'occasion pour le CCR.S de déposer, dans le cadre de l'appel à projet Interreg Espace Atlantique et avec la coopération de l'Agilia, le projet GEPETO (Gestion de las Pesquerias y Transnacionales Objectivos).

Ce projet a pour objet de permettre au CCR Sud de développer une expertise et de formuler des propositions étayées sur des modalités de gestion à long terme innovantes pour certaines pêcheries partagées de l'atlantique sud.

Il s'inscrit dans le cadre des nouvelles orientations envisagées pour les CCR par la Commission européenne, le Conseil et le Parlement européen pour la future PCP. GEPETO a été sélectionné, notamment grâce au soutien sans faille des régions et commence en juillet 2012. Le coordinateur technique, employé du secrétariat du CCR, sera basé en Galice. Le projet viendra compléter les travaux engagés dans le projet Expérimentation UEGC mené par l'Agilia et orienté exclusivement sur le secteur de la grande vasière.

On rappellera que le CCR Sud est une association, rassemblant les organisations de pêcheurs, les ONG, les transformateurs de la grande façade sud européenne.

¹ Bilan d'étape pour le CCR Sud. La consultation : un outil à perfectionner. Pascale Baelde, Juin 2011.

Sa vocation, conformément aux dispositions de la Politique Commune des Pêches, est d'élaborer des avis et de faire des propositions à la Commission européenne en matière de gestion des pêcheries.

L'association a son siège social à Lorient et articule son activité à travers cinq groupes de travail :

- GT zones VIII et IX (sauf sardines et anchois)
- GT eaux profondes
- GT ICCAT et espèces pélagiques
- GT Pêche traditionnelle
- GT Insulaire (Macaronésie)

En ce qui concerne les ressortissants issus des Régions Aglia :

- **Yves FOEZON** pour PMA, est membre du Comité Exécutif et Vice-président du groupe « Eaux profondes » ;
- **Serge LARZABAL** pour le CNPMM, est membre du Comité Exécutif, Président du groupe de travail « zones VIII et IX » et Vice-président du groupe de travail « ICCAT et espèces pélagiques » ;
- **David MILLY** pour la FEDOPA est membre du comité exécutif ;
- **Julien LAMOTHE** pour l'ANOP est membre du comité exécutif.

Par ailleurs l'ensemble des OP, les CRPMM et la plupart des comités départementaux des pêches sont membres de l'Assemblée Générale du CCR Sud.

2.2- Programmes de coopération interrégionale

Programme Sélectivité et Pêche Durable (SPD)

Ce programme constitue la suite des projets développés sur le thème de la sélectivité des chaluts de fond (projet sélectivité langoustine, projet sélectivité langoustine 2, projet sélectivité crevette).

Il comprend plusieurs volets :

- ▶ Essais de dispositifs sélectifs pour les chaluts de fond
- ▶ Essais de nouveaux engins de pêche sélectifs (nasses à poissons et casiers à langoustines)
- ▶ Amélioration de la survie des rejets
- ▶ Développement de la diversification

Et s'articule administrativement et financièrement autour de trois projets :

- ▶ Projet PRESPO (programme Interreg IVb)
- ▶ Projet CHALUTEC (programme FEP Axe 3 mesures collectives)
- ▶ Partenariat Planète Mer

Ce programme a démarré en janvier 2009 et s'est terminé en décembre 2011.

Les moyens disponibles sont majoritairement consacrés aux essais de dispositifs de pêche en mer, sur des bateaux professionnels. Les dispositifs testés sont issus d'un travail de présélection réalisé par l'Ifremer sur un bateau océanographique. La programmation des essais tout comme les résultats sont présentés et discutés devant un comité de pilotage présidé par Olivier Le Nezet, anciennement Président du CLPMEM de Lorient et de la commission nationale langoustine au CNPMEM. Il a succédé à cette place à Hugues Autret.

En 2011, les travaux ont porté sur les points suivants :

- ▶ Renforcement des résultats sur le cylindre à mailles carrées, notamment sur les poissons (rouget barbet, sole) et les céphalopodes (seiche, encornet)
- ▶ Poursuite des travaux sur la grille sélective nouvelle génération
- ▶ Finalisation des études sur les nasses à poissons et casiers à langoustines

De manière générale, tous les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été finalisés sous forme de rapports :

- ▶ Rapport chalutec dispositifs sélectifs (Grille et cylindre) (39p.)
- ▶ Rapport Prespo (dispositifs sélectifs panneaux mailles carrées) (37p.)
- ▶ Rapport Prespo casier à langoustine (90 p.)
- ▶ Rapport Prespo Nasses à poissons (20 p.)

Tous les résultats ont de plus été présentés en comité de pilotage.

Principaux résultats sur la sélectivité

Le cylindre à mailles tournées de 45 degrés est un dispositif sélectif prometteur de par sa simplicité et son efficacité. Sur les poissons, ce dispositif entraîne des réductions substantielles des captures non commerciales : 21% de merlus hors taille s'échappent en moyenne à travers les mailles ouvertes du cylindre. Sur la langoustine, les résultats sont aussi bons que ceux constatés avec les dispositifs actuels. Ajoutons que des observations ciblées sur plusieurs espèces permettent de s'assurer que ce dispositif n'entraîne pas de perte commerciale.



Figure 1 : cylindre mailles tournées à 45 degrés

La grille inversée agit de manière très efficace sur l'échappement en petits poissons avec, pour le merlu, une réduction moyenne des captures de hors taille de 40%. Sur la langoustine, l'échappement de hors taille est à minima aussi important que celui induit par les dispositifs langoustine en vigueur. La grille inversée n'entraîne pas de perte commerciale sur la langoustine et sur le merlu et, bien que

les données ne soient pas suffisamment robustes pour l'affirmer, il semblerait que ce soit le cas sur d'autres espèces commerciales comme la sole, le rouget barbet et la seiche. Techniquement, les matériaux utilisés pour la confection des grilles mériteraient d'être revus de manière à gagner en robustesse.



Figure 2 : grille nouvelle génération

Les travaux réalisés dans le cadre du projet CHALUTEC ont abouti récemment à une modification du règlement national qui laissera la possibilité aux patrons de s'équiper dès 2012 avec les dispositifs étudiés (cylindre et grille inversée). Un premier pas qui, dans un contexte de réforme du secteur, constitue une avancée certes prudente, mais non négligeable de la part de la profession.

Le panneau à mailles carrées merlu en dynéema permet de limiter la déformation des mailles tout en assurant une sélectivité aussi efficace que les panneaux « classiques » en polyéthylène. Ce dispositif peut sans modification de la réglementation être appliqué à bord des navires professionnels.



Figure 3 : panneau en dynéema

Le panneau à mailles carrées enduit de résine permet de s'affranchir totalement des problèmes de déformation. En termes d'échappement de hors taille, il est à minima aussi efficace qu'un panneau classique. Des améliorations sont à prévoir sur les matériaux utilisés lors du processus d'enduction de manière à limiter l'impact environnemental (matériaux moins toxiques).



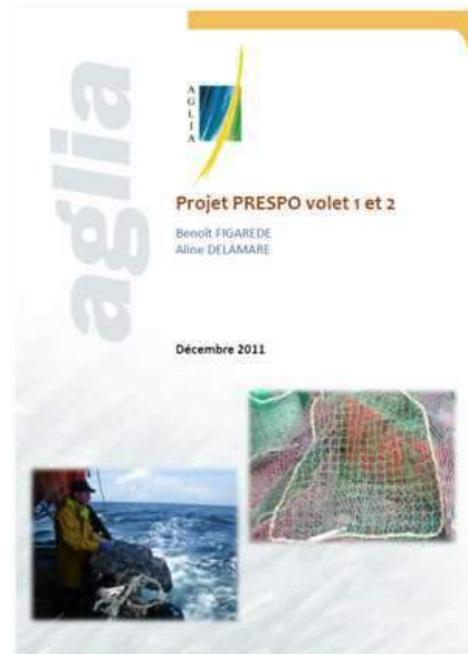
Figure 4 : panneau enduit de résine

Utilisation des goulottes : une étude consacrée à l'évaluation du taux de survie des langoustines rejetées en mer après opération de pêche a permis d'actualiser ce paramètre utilisé par les experts du CIEM pour évaluer le stock. L'étude met aussi en avant l'influence du temps d'exondation sur la survie des langoustines non commerciales. En effet, plus le tri est rapide, plus le taux de survie est élevé.

Pour favoriser un retour plus rapide des rejets en mer, une opération visant à promouvoir l'installation de goulottes a été mise en œuvre dans les différents ports de la façade Aglia, avec le soutien financier de l'association Planète Mer.



Figure 5 : système goulotte



Nasse à poissons

Les nasses à poissons sont des engins de pêche qui présentent de nombreux avantages en termes de sélectivité. Les maillages peuvent en effet être adaptés pour ne garder que des individus de grandes tailles, l'appât peut potentiellement être utilisé pour cibler certaines espèces et, les captures non désirées peuvent à priori être relâchées vivantes. Les résultats de l'étude confirment la nécessité de poursuivre les travaux de recherche scientifique pour améliorer les performances de cet outil dans le golfe de Gascogne. Il est à ce stade important de mieux comprendre le comportement des espèces que l'on souhaite cibler face à l'engin de manière à favoriser les captures de poissons à forte valeur commerciale.

Même si, les nasses norvégiennes semblent aujourd'hui les plus adaptées, des améliorations techniques sont envisageables de façon à non seulement augmenter le potentiel de capture mais également la durabilité des nasses. Vis-à-vis de la recherche d'une meilleure capturabilité, les pistes d'amélioration techniques sont multiples. La littérature scientifique, synthétisée dans le cadre du projet Itis, montre à ce propos que la forme des goulottes, la position de l'appât, la taille de la nasse et sa flottabilité influence significativement les captures. Il est par conséquent concevable de travailler sur ces paramètres pour optimiser les nasses. Par rapport à la robustesse, il est possible de rechercher un meilleur compromis entre les aspects pratiques liés à la manipulation et au stockage de l'engin à bord et, la résistance des matériaux que ce soit au niveau de l'armature, de la nappe ou du système de fermeture éclair.

L'utilisation actuelle des nasses à poissons dans le golfe de Gascogne est essentiellement une activité complémentaire pour des petits navires polyvalents. Le congre et le homard sont les deux espèces principalement recherchées.

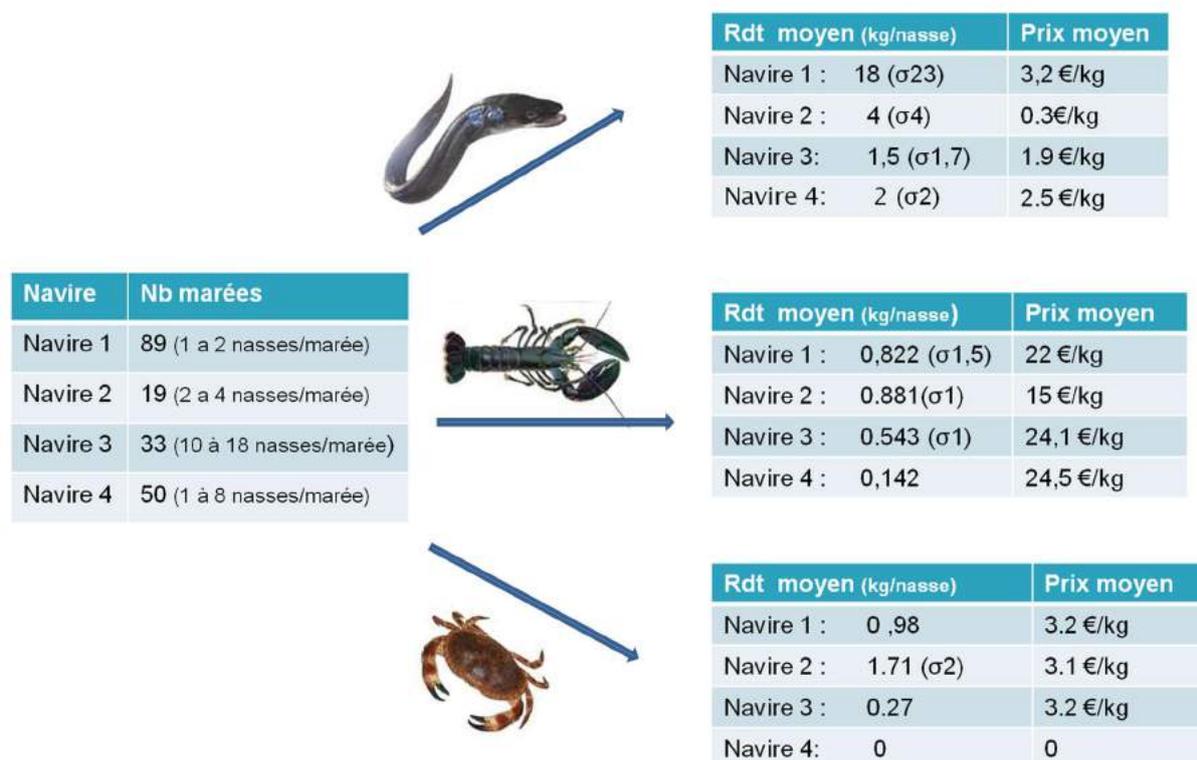


Figure 6 : résultats des essais en mer

Les résultats de cette étude montrent que les rendements sur ces deux espèces peuvent être élevés. Même si, les chiffres révélés sont probablement surévalués, ils vont dans le sens des commentaires des marins à savoir : un potentiel de capture fort sur le congre et, comparable aux casiers les plus performants pour le homard.

Par rapport à la rentabilité économique, une étude plus détaillée est nécessaire incluant l'ensemble des variables qui permettrait d'analyser la viabilité d'une entreprise. A défaut de cette analyse, nous nous appuyons sur des cas individuels qui montrent qu'en l'état, l'utilisation de cette technique ne peut être « rentable » qu'en complément d'activité pour de petits navires polyvalents.



Figure 7 : navires volontaires pour les essais en mer

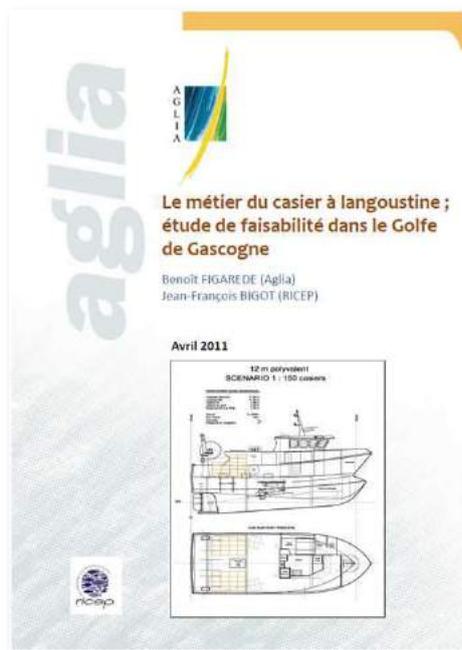
L'étude met clairement en évidence les limites du développement du métier du casier au regard de l'espace et de la faisabilité technico-économique. Même si, des navires adaptés peuvent dans certains secteurs minimiser les contraintes d'espace tout en laissant entrevoir une probable viabilité économique, il est assuré qu'aujourd'hui, seul un nombre très réduit d'entre eux pourraient pratiquer le métier sans que cela ne pose de problèmes avec l'activité existante.

En Bretagne Sud, les patrons de deux caseyeurs neufs souhaitent se spécialiser sur le casier à langoustine et deux patrons de chalutiers langoustiniers expérimentent la polyvalence. Modeste mais réel, le développement du métier est amorcé localement. Le suivi de ces navires permettrait d'apporter des réponses plus détaillées sur la faisabilité technique et la rentabilité de l'activité.

Afin d'anticiper un éventuel développement de cette activité, il serait prudent d'étudier au plus tôt l'impact sur le stock de langoustine. Les professionnels ont à plusieurs reprises fait part de leurs inquiétudes sur ce point lors des discussions.

On ne peut aborder le sujet du casier dans le golfe de Gascogne en faisant abstraction du chalutage. Nous pouvons pour certains cas particuliers faire valoir l'association de métiers, qui est probablement la solution la plus consensuelle mais techniquement limitée ; ou encore, l'exploitation des rares zones disponibles par des caseyeurs adaptés. Il est toutefois évident qu'un développement significatif du métier du casier à langoustine n'est concevable sans un recul du chalutage. Déterminer

l'intérêt d'envisager un tel scénario au regard des trois piliers du développement durable (écologie, économie et social) est nécessaire. Le débat doit reposer sur un état des lieux partagé et sur des projections à court, moyen et long termes. En ce qui concerne les aspects technico-économiques et sociaux, ce rapport émet des réserves pour quelques segments de métier, concernant l'essor de cette activité. A propos des aspects écologiques, il soulève les principales questions à étudier et à débattre avant de se positionner sur l'intérêt de cette pratique.



La complexité de ce sujet est accrue par le caractère passionnel que suscite l'opposition entre un art trainant et un art dormant. En dépit de cela, nous avons tout au long de ce travail réussi à aborder le sujet de manière constructive en cherchant à vérifier les différents arguments soulevés lors des discussions. Cette méthode de travail fondée sur le dialogue et le partage des connaissances est probablement la plus pertinente pour aborder un tel sujet. Pour répondre aux questions soulevées dans ce rapport et à celles qui nous ont échappées, nous incitons ceux qui souhaitent poursuivre les travaux à ce sujet de favoriser les échanges avec les acteurs de la pêche.

[Principaux résultats sur le Pescatoursime](#)

Dans le cadre du groupe de travail sur la diversification des activités du projet PRESPO, l'Agilia a choisi de se focaliser sur le pescatourisme. Ainsi, avec le CNPMM et l'association Marco Polo, l'Agilia a initié la création d'un groupe de travail sur le pescatourisme avec la DAM et la DPMA. Ce groupe de travail s'est réuni 4 fois en 2010 puis 1 fois en 2011 afin de discuter des réglementations encadrant le transport de passagers dans le cadre de cette activité. Cela a donné lieu à la publication de :

- ▶ La division 230-13, spécifique aux navires aquacoles, intégrée dans la réglementation relative à la sécurité des navires par *Arrêté du 9 mai 2011 portant modification de l'Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires*.
- ▶ La division 226-9 et 227-10, spécifique aux navires de +12m, intégrée dans la réglementation relative à la sécurité des navires par *Arrêté du 13 mars 2012 portant modification de l'Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires (publié au JO le 22 avril 2012)*.
- ▶ La division 227-10 spécifique aux navires de -12m, intégrée dans la réglementation relative à la sécurité des navires par *Arrêté du 13 mars 2012 portant modification de l'Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires (publié au JO le 22 avril 2012)*.

L'AgLIA a participé aux réunions de préparation et/ou de bilan des saisons sur sa façade. Cette implication a permis de développer un réseau d'échange d'informations et a donné lieu à la publication de la 1^{ère} lettre d'information pescatourisme de l'AgLIA.



Bilan du projet PRESPO :

A la demande des partenaires espagnols et portugais, le projet PRESPO, dont la fin était initialement prévue en décembre 2011, a été prolongé jusqu'au 30 juin 2012. Cependant, pour des raisons administratives et à cause du démarrage de nouveaux projets, l'AgLIA a soldé ses dépenses et son activité en décembre 2011.

Ce projet a été très riche d'échanges entre les partenaires français (RICEP, IFREMER et AGLIA), mais aussi avec les partenaires européens (transfert d'information avec l'AZTI sur la senne danoise, transfert de méthodologie avec le CETMAR sur le groupe de travail français pescatourisme).

Il a également permis à l'AgLIA de proposer de nouvelles actions concrètes, restant dans la continuité, pour le développement des filières pêche et conchyliculture avec les projets PESCATLANTIQUE et CGV.

Programme MAIA

Le projet MAIA a pour objectif de créer un réseau de gestionnaires et d'utilisateurs des aires marines protégées sur la façade atlantique européenne. Piloté par l'Agence des Aires Marines Protégées, MAIA a été retenu dans le cadre du programme Interreg IVb Espace Atlantique. Commencé en janvier 2010, il s'achèvera en décembre 2012.

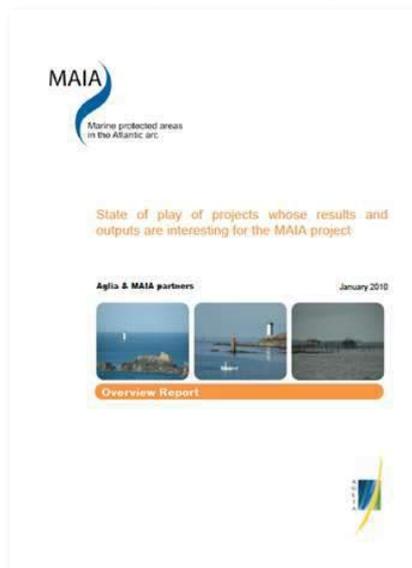
Les actions engagées ont visé à produire une expertise et une information générale sur le thème des AMP (productions de notes et rapports divers, réalisation de cartes d'activité des pêcheurs aquitains, préparation des atlas régionaux sur la réglementation des pêches), elles ont également consisté à favoriser le dialogue entre professionnels et administration, et à animer des actions diverses auprès des professionnels.

En ce qui concerne les actions engagées à l'échelle interrégionale, l'Agria s'est associée avec les CRPMEM d'Aquitaine et des Pays de la Loire pour favoriser l'accompagnement des structures professionnelles dans les démarches de consultation et de concertation mises en œuvre autour des projets de création d'AMP. A ce titre, une chargée de mission avait été spécifiquement engagée pour travailler sur les AMP en Aquitaine. Son contrat a pris fin en décembre 2011, ainsi que la convention avec la Région Aquitaine qui avait permis de financer en partie son poste.

Pour des raisons administratives, de co-partenaire, le CNPMM est devenu prestataire de l'Agria, au même titre que le COREPEM. Pour autant, les échanges d'information entre les deux structures ont continué sur le même plan, permettant à l'Agria de mener correctement ses actions. Cela a malgré tout des conséquences financières, puisque le budget présenté dans la candidature AGLIA/CNPMM a dû être revu à la baisse, passant de 448 668.20€ (77% Agria/23% CNPMM) à 393 876.28€, supporté entièrement par l'Agria, mais renforcé par le projet RaieBECA en 2012.

En tant que responsable du groupe de travail sur l'« Etat des lieux des connaissances », l'Agria a entamé, avec l'AAMP, le travail sur la revue des législations en vigueur en matière d'AMP dans les pays partenaires du projet MAIA.

Plusieurs rapports ont été publiés en 2011 :



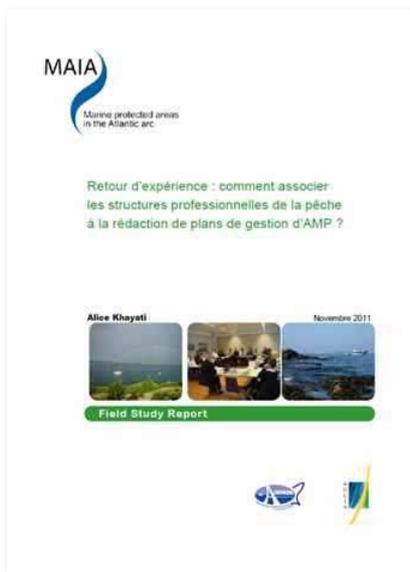
Rapport produit par l'Agria dans le cadre du groupe de travail sur l'Etat des lieux des connaissances et présentant des grilles de l'ensemble des projets européens, voire internationaux, dont les résultats, les méthodologies, les approches... pourraient enrichir le projet MAIA.



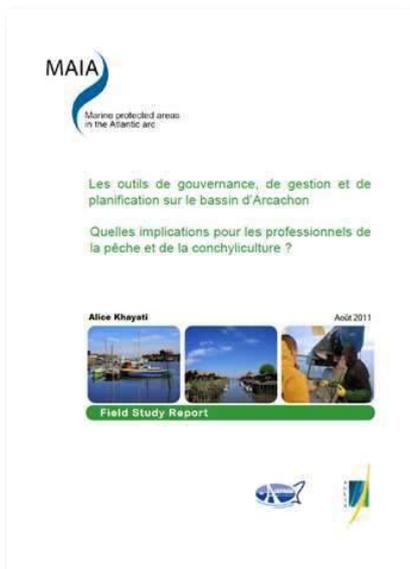
Rapport pour tester la faisabilité de la mise en place d'indicateurs pêche au sein des AMP. Ce travail a pour objectif d'anticiper les futurs indicateurs qui devront être mis en place dans les AMP, selon le « tableau de bord » développé par l'AAMP.



Travail cartographique pour déterminer les zones de pêche et les espèces cibles dans le périmètre du futur PNM Gironde/Pertuis.



Etude pour comprendre comment les structures professionnelles sont associées à la rédaction des plans de gestion des AMP.



Ce travail a fait l'objet d'une présentation lors des journées de coopération entre les Axe4 d'Arcachon et de Marennes/Oléron en juin 2011. Très sollicité par les professionnels, ce rapport a été largement diffusé.



Demandée par les structures professionnelles, cette mise à jour du précédent atlas réalisé en 2007 a été saluée par la Commission européenne.



Réalisée dans le cadre de l'Observatoire et valorisée dans MAIA, cette étude présente les types de valorisation possible pour les produits de la mer, leurs avantages et leurs contraintes.

Deux nouveaux numéros de la lettre d'information MAIAtlantique ont été édités et largement diffusés en 2011 :



OPTIPROPULSEUR



Le projet OPTIPROPULSEUR a été validé dans le cadre de l'appel à projet « réduction de la dépendance énergétique des bateaux de pêche » du plan Barnier.

Il vise à proposer des solutions d'optimisation du système de propulsion des bateaux de pêche et en particulier des chalutiers de fond.

Le partenariat monté autour de ce projet réunit outre l'Agia, Ship Studio (chef de file), Masson Marine, le CRPMEM de Bretagne, MPI et GTN. La DGA, via le Bassin d'Essais des Carènes est partenaire associé.

Ce projet fait suite aux dossiers « optibulbe » et « tuyère de Schneeklut » menés en lien avec Ship Studio et qui avaient abouti à l'expérimentation réussie d'un stator sur un chalutier de fond du Guilvinec (expérimentation Marie-Alexandra).

Les moyens mobilisés dans le cadre du projet ont permis d'envisager un projet ambitieux notamment par l'utilisation des moyens technologiques sophistiqués disponibles au Bassin d'essais des Carènes.

Dans le cadre du Partenariat, le rôle de l'Agia en 2011 a été :

- ▶ D'accompagner Ship Studio dans le travail de mise en œuvre des essais « au réel » sur l'Alexandra, navire test sur lequel seront essayées les différentes options techniques envisagées. En 2011, un premier essai « à blanc » a été réalisé. Il était destiné à évaluer très finement les performances du bateau dans sa configuration actuelle. L'Agia, dans ce cadre, a participé à la journée d'essais et a pris en charges les frais de sa mise en œuvre (hors matériels de mesures gérés par Ship Studio).
- ▶ De réaliser une enquête de terrain auprès des patrons et armateurs concernant les caractéristiques propulsives des bateaux et les pratiques en conditions d'exploitation. Cette enquête a permis d'avoir une vision assez précise du « contexte propulsif » d'une cinquantaine de bateaux dans les segments de métiers les plus concernés par les économies d'énergie (chalutiers hauturiers, chalutiers côtiers, chalutiers pélagiques, fileyeurs). Il est par ailleurs prévu que chaque patron ayant répondu à l'enquête recevra un diagnostic de son système propulsif avec les améliorations à apporter et le retour sur investissement espéré.

3- L'observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne.

3.1- Fonctionnement

Créé en 1997 en vue de fournir des informations et des analyses fiables à l'Agia, l'Observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne s'appuie sur un partenariat fort développé avec :

1. L'IMA, Institut des Milieux Aquatiques de Bayonne, qui est en charge de l'axe « Ressources Vivantes » de l'Observatoire. Son Objectif est d'améliorer la connaissance des espèces exploitées du golfe de Gascogne dans les domaines des pêches et des cultures marines, en s'intéressant à la ressource et aux divers aspects de son exploitation.
2. Le LEMNA, Laboratoire d'Economie de l'Université de Nantes, qui est en charge de l'axe socio-économique de l'Observatoire, collectant les données de production, de transformation et de commercialisation des produits de la pêche et des cultures marines à des fins d'analyses dans le cadre de deux démarches : Macro économique (globale) et micro économique (l'entreprise) au niveau des filières pêches et cultures marines.

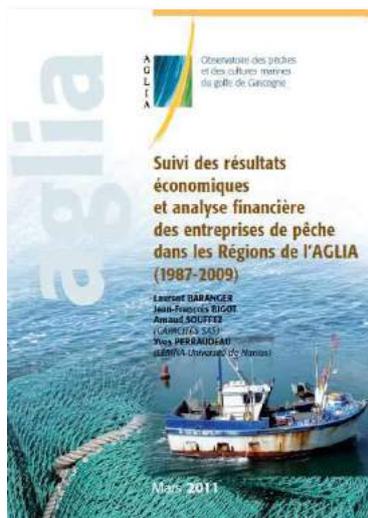
L'ouverture souhaitée du partenariat scientifico-technique de l'Observatoire s'est traduite en 2009 puis en 2010 par la participation du CREA, du CGO et du réseau NAUTIL aux travaux sur les mutations dans le secteur conchylicole.

Dès la fin 2011, il a été décidé de mettre en œuvre un appel à concurrence pour les prochaines études de l'Observatoire. C'est ainsi qu'en octobre 2011 un appel à concurrence a été lancé pour les études de l'Observatoire en 2012.

3.2- Les travaux de l'Observatoire en 2011

Le suivi des activités pêches et cultures marines

- Suivi socio économique des filières pêches maritimes et aquaculture réalisé par CAPACITES
- Suivi des résultats économiques et analyse financière des entreprises de pêche réalisée par CAPACITES
- Etat des lieux des ressources halieutiques (repères halieutiques) réalisé par l'IMA



Etudes ponctuelles et publications

Deux études avaient été commandées à l'IMA en 2011, il s'agissait :

- D'une étude sur les aires marines protégées consistant à analyser les plans de gestion des AMP déjà existants à l'étranger ;
- Une seconde étude portant sur les stratégies suivies pour l'exploitation et la gestion de la sole vis-à-vis du plan de gestion adopté pour cette espèce dans le Golfe de Gascogne.

Pour diverses raisons, ces études ont subi des retards importants et les délais ont du être allongés pour y faire face, les livrables seront donc rendus en 2012.

Une étude sur les référentiels technico-économiques a été effectuée par CAPACITES. Ce travail a consisté à analyser avec précision les phases de production sur estran, sur le plan technique, zootechnique et sur les aspects économiques. Suite à cette analyse l'objectif était de proposer une évolution de l'outil de simulation économique déjà disponible pour les productions en eau profonde.

3.3- Communication et information

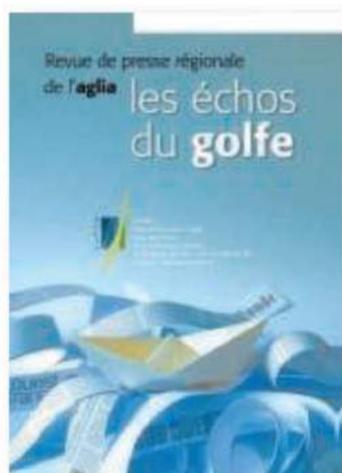
Site web de l'Aglia

Le site Web de l'Aglia www.aglia.org est opérationnel depuis 2003, il constitue un vecteur privilégié pour la diffusion des informations et des travaux de l'Aglia.



En 2011, il a fait l'objet de près de 45.000 visites

Revue de presse



La revue de presse mensuelle « Les échos du golfe » est publiée chaque mois et offre aux abonnés un large panorama de la presse régionale et nationale sur les thèmes de la pêche maritime professionnelle et de la conchyliculture.

4- Comptes annuels de l'Agia - Exercice 2011

4.1- Approche générale

L'exercice 2011 a été clôturé avec un excédent « consolidé » de 58 988,43 €.

Ce résultat positif est notamment dû à un excédent de 49 545,93 € lié à une subvention trop perçue en 2002 et pour laquelle plusieurs demandes de remboursement avaient été effectuées auprès de l'organisme payeur. Le délai de prescription étant passé cette subvention a été réintégrée dans les produits de l'association.

Au cours des sept derniers exercices, le solde des résultats cumulés s'établit à 72 517 €.

Excédents et déficits réalisés au cours des sept derniers exercices

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
16856	82865	-142831	49982	-14766	21423	58988

4.2- Volet fonctionnement

Le volet « Fonctionnement » de l'AGLIA est financé par les cotisations des Régions et par les cotisations des autres membres. A noter également la participation de la Région Bretagne à hauteur de 19 349 € au financement du colloque annuel de l'Agilia.

Le total des charges de fonctionnement s'élève à 295 190 €, en augmentation de 3 % par rapport à l'exercice précédent, cette légère augmentation est liée à plusieurs mouvements au niveau des charges. Les charges en augmentation se retrouvent essentiellement au niveau de la cotisation versée au CCR.S, passant de 60 996 € en 2010 à 81 528 € en 2011. D'autres augmentations mineures sont constatées pour les charges sociales, les honoraires, les salaires, les charges diverses et les affranchissements. En contre partie, des diminutions de charges ont été opérées pour les postes suivants : colloque annuel (de 39 340 € à 27 065 €), les impressions et brochures (6 586 € à 4 429 €), les missions et déplacements (de 11 918 € à 7 206 €) et enfin les abonnements téléphone, fax et internet (de 4 561 € à 3 531 €).

Les principaux postes de charge :

• Salaires	90 262 €
• Charges sociales	35 181 €
• CCR	81 528 €
• Colloque annuel	27 065 €
• Honoraires	15 759 €
• Missions-déplacements	7 206 €

4.3- Volet Observatoire

Le volet « Observatoire » de l'AGLIA est financé historiquement par les Régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Pays de la Loire, avec une participation de la Région Bretagne sur les travaux « hors suivis ». L'ensemble de ces participations s'établit à 179 517 €.

Parmi les charges dont le total s'élève à 180 382 €, on notera les principaux postes suivants :

- Convention avec les partenaires scientifiques _____ 162 460 €
- Diffusion valorisation _____ 6 839 €
- Frais bancaires _____ 5 709 €

On notera un déficit sur l'Observatoire de 865 € en diminution par rapport à l'année précédente (- 3 426€).

4.4- Volet sélectivité et pêche durable

Ce programme triennal a été engagé en mars 2009. Le budget de l'ensemble du projet à été arrêté en 2011 à 597 300,34 € pour un total de dépenses de 602 519,60 € (déficit de 5 219,26 €)

Sur la globalité du projet, les charges supportées concernent essentiellement des frais de personnel (319 314,02 €) et les prestations de service (129 863,41 €) pour les expérimentations réalisées à bord de bateaux professionnels.

Compte tenu des dépenses réellement réalisées, des ajustements financiers des subventions ont dû être opérés (Cf. budget ci après)

Budget global programme SPD					
Contributeur	Projets			TOTAL	
	PRESPO (GT1+GT4+GT6)	CHALUTEC	Partenariat Planète Mer	€	%
Budget prévisionnel	390 613,00 €	183 280,00 €	50 000,00 €	623 893,00 €	
FEDER*	253 898,99 €			253 898,99 €	42,5%
FEP*		36 656,00 €		36 656,00 €	6,1%
Etat*		50 338,00 €		50 338,00 €	8,4%
Région Bretagne	47 722,66 €	33 056,38 €		80 779,04 €	13,5%
Région Pays de la Loire*	39 100,00 €	27 538,00 €		66 638,00 €	11,2%
Région Poitou-Charentes	39 100,00 €	27 538,00 €		66 638,00 €	11,2%
Région Aquitaine*	10 527,00 €	7 414,00 €		17 941,00 €	3,0%
Planète Mer			24 411,31 €	24 411,31 €	4,1%
TOTAL PRODUITS	390 348,65 €	182 540,38 €	24 411,31 €	597 300,34 €	100%
	PRESPO	CHALUTEC	Partenariat Planète Mer	TOTAL	
Ressources humaines	245 033,55 €	74 280,47 €		319 314,02 €	53 %
Prestations de service	49 950,25 €	79 913,16 €		129 863,41 €	21,5%
Coûts opérationnels	25 976,37 €	4 018,59 €		29 994,96 €	5%
Voyages/Hébergements	35 590,47 €	11 735,32 €		47 325,79 €	7,8%
Réunions/séminaires	3 973,66 €	354,04 €	4 653,04 €	8 980,74 €	1,5%
Promotion/diffusion	8 317,99 €	990,96 €	3 759,09 €	13 068,04 €	2,2%
Equipement	22 501,53 €	12 041,93 €	19 429,18 €	53 972,64 €	9%
TOTAL DEPENSES	391 343,83 €	183 334,46 €	27 841,31 €	602 519,60 €	100%
Déficit	995,18 €	794,08 €	3 430,00 €	5 219,26 €	

* dossiers en cours de liquidation ==> ajustements possibles

4.5- OPTIPROPULSEUR

Le budget de ce projet s'établit à 31 950 € en dépenses pour l'exercice, constituées des premiers tests du dispositif, des frais de personnel, d'honoraires et de frais divers.

Le financement est assuré par l'Etat et l'Union Européenne via l'appel à projets du plan Barrière. L'excédent constaté cette année devrait être annulé sur la durée du projet selon le prévisionnel ci-après :

	2010	2011	2012	TOTAL
Produits	30 805	34 677	138 705	204 187
Charges	1 187	31 950	171 050	204 187
Résultats	29 618	2 727	-32 345	0

4.6- Volet MAIA

Le budget de ce projet pour l'année 2011, s'établit à 147 276,33 € et est constitué pour une grande partie de frais de personnel (83 419,46 €) et de prestation de service (41 765,69 €).

Ces dépenses sont couvertes par des participations de la Région Aquitaine pour 6 000 € et de l'Union Européenne (FEDER) pour 83 076 €.

Le résultat déficitaire s'explique par les modalités de provisionnement des subventions en décalage avec la réalité des dépenses réalisées. Le décalage constaté devrait être récupéré en fin de projet :

	2010	2011	Prévisionnel 2012	TOTAL
FEDER	8 749,03 €	84 165,71 €	163 104,44 €	256 019,18 €
Région Aquitaine	8 000,00 €	6 000,00 €	7 890,00 €	21 890,00 €
Région Poitou-Charentes			3 780,00 €	3 780,00 €
Région Pays de la Loire			1 890,00 €	1 890,00 €
Région Bretagne			1 890,00 €	1 890,00 €
Apport en nature Aglia	32 204,95 €	39 370,74 €	36 831,02 €	108 406,71 €
TOTAL PRODUITS	16 749,03 €	95 864,71 €	137 719,86 €	393 875,89 €
Ressources humaines	76 645,42 €	83 419,47 €	67 699,08 €	227 763,97 €
Prestations de service	27 410,16 €	41 765,69 €	36 132,63 €	105 308,48 €
Coûts opérationnels	4 489,57 €	4 298,57 €	6 621,52 €	15 409,66 €
Voyages/Hébergements	10 550,16 €	7 195,86 €	8 602,45 €	26 348,47 €
Réunions/Séminaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Promotion/Diffusion	2 750,26 €	10 416,94 €	4 312,80 €	17 480,00 €
Equipement	208,54 €	179,80 €	1 177,36 €	1 565,70 €
Autres dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES	122 054,11 €	147 276,33 €	114 000,04 €	393 876,28 €
DEFICIT	-105 305,08 €	-51 411,62 €	23 719,82 €	-0,39 €

4.7- Bilan de l'Agia

Le total du bilan de l'Agia s'établit au 31 décembre 2011 à 615 802,53 €. Il est notamment composé à l'actif, d'actifs immobilisés pour une valeur de 2 639,41€ et d'actifs circulants évalués à 613 163,12 € essentiellement composés de subventions à recevoir (576 085,19€).

Au passif, les fonds propres s'élèvent à 311 740,12 € après imputation de l'excédent de 58 988,43 € de l'exercice. En ce qui concerne les dettes celles-ci ont diminuées dans leur globalité passant de 553 696,80 € à 304 062,41 €. Elles se composent des dettes fournisseurs pour 136 382,23 €, de concours bancaires court terme à hauteur de 87 535,01 €, de dettes fiscales et sociales pour 75 661,00 € et de dettes diverses pour 4 484,17 €.

ASSOCIATION AGLIA

Quai aux vivres
Forum des Marais

17303 ROCHEFORT CEDEX

Exercice 2011

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	5
DETAIL DES COMPTES	7
Bilan Actif détaillé	8
Bilan Passif détaillé	10
Compte de résultat détaillé	12
ANNEXE COMPTABLE	17

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

ACTIF	Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011			01/01/2010 au 31/12/2010
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets et droits similaires	944.84	561.65	383.19	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, ...				
Autres immobilisations corporelles	9 492.56	7 998.34	1 494.22	962.89
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	762.00		762.00	762.00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	11 199.40	8 559.99	2 639.41	1 724.89
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres appros				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés				
Autres	576 085.19		576 085.19	804 171.82
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	36 532.55		36 532.55	15.49
Charges constatées d'avance	545.38		545.38	536.29
TOTAL (III)	613 163.12		613 163.12	804 723.60
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	624 362.52	8 559.99	615 802.53	806 448.49

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

PASSIF	Du 01/01/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	252 751.69	231 329.93
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	58 988.43	21 421.76
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	311 740.12	252 751.69
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	87 535.01	110 139.33
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 382.23	207 136.91
Dettes fiscales et sociales	75 661.00	51 358.10
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 484.17	5 852.55
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		179 209.91
TOTAL (V)	304 062.41	553 696.80
Ecarts de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	615 802.53	806 448.49

ASSOCIATION AGLIA
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

		Du 01/01/11 au 31/12/11	Du 01/01/10 au 31/12/10
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (biens et services)		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	841 832.00	836 049.77
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		
	Cotisations	1 500.00	1 500.00
	Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		843 332.00	837 549.77
CHARGES D'EXPLOITATION	Achat de marchandises	8 409.08	
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats stockés d'approvisionnements		
	Variation des stocks d'approvisionnements		
	Autres charges externes	423 060.02	448 561.04
	Impôts, taxes et versements assimilés	23 122.46	20 670.97
	Rémunérations du personnel	269 956.99	246 359.28
	Charges sociales	113 070.81	108 320.06
	Dotations aux amortissements et dépréciations	1 043.86	753.64
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
	Sur actifs circulants : dotations aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association			
Autres charges	62.20	3.00	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)		838 725.42	824 667.99
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)		4 606.58	12 881.78
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)			
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	0.32	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		0.32	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	6 590.71	1 528.17
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		6 590.71	1 528.17
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)		-6 590.39	-1 528.17
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	64 300.69	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		10 068.15
	Reprises sur provisions et transferts de charges		

ASSOCIATION AGLIA
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

		Du 01/01/11 au 31/12/11	Du 01/01/10 au 31/12/10
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		64 300.69	10 068.15
CHARGES EXCEPTION.	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 328.45	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		3 328.45	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)		60 972.24	10 068.15
Participation des salariés aux résultats (V)			
Impôt sur les bénéfices (VI)			
SOLDE INTERMÉDIAIRE <small>(I + III + V + VII) - (II + IV + VI + VIII + IX + X)</small>		58 988.43	21 421.76
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS			
ENGAGEMENTS	Sur apports		
	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels		
	Sur legs et donations		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES			
TOTAL DES PRODUITS		907 633.01	847 617.92
TOTAL DES CHARGES		848 644.58	826 196.16
EXCÉDENT OU DÉFICIT		58 988.43	21 421.76
PRODUITS	ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		6 491.00
	Dons en nature		
TOTAL PRODUITS			6 491.00
CHARGES	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		6 491.00
	Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES			6 491.00
TOTAL		58 988.43	21 421.76

DETAIL DES COMPTES

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

ACTIF	Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011			01/01/2010 au 31/12/2010
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	944.84	561.65	383.19	
20500000 Logiciels	944.84		944.84	
28050000 Amort. logiciels		561.65	-561.65	
Immobilisations Corporelles				
Autres immobilisations corporelles	9 492.56	7 998.34	1 494.22	962.89
21830000 Matériel bureau et info.	6 565.28		6 565.28	6 811.74
21840000 Mobilier	2 927.28		2 927.28	2 927.28
28183000 Amort.mat.bureau et info.		5 071.06	-5 071.06	-5 848.85
28184000 Amort.mobilier		2 927.28	-2 927.28	-2 927.28
Immobilisations Financières				
Autres titres immobilisés	762.00		762.00	762.00
27100000 Parts sociales c.maritime	762.00		762.00	762.00
TOTAL (I)	11 199.40	8 559.99	2 639.41	1 724.89
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres	576 085.19		576 085.19	804 171.82
42103000 Salaires KHAYATI Alice	3 087.19		3 087.19	
44300100 Subv. feder - oci à rcv				9 775.44
44300200 Etat - Subv.optipropulseur	65 481.98		65 481.98	30 804.98
44301000 Subv.pays loire obs.à rcv	27 500.00		27 500.00	55 000.00
44301008 Fct - subv.Pays de loire à rcv				32 500.00
44302000 Subv.aquitaine obs.à rcv	11 000.00		11 000.00	55 000.00
44302800 Prespo - Subv Aquitaine	4 210.80		4 210.80	4 210.80
44302900 Chalu -subv Aquitaine	2 965.60		2 965.60	2 965.60
44303000 Subv. poitou obs.à rcv	27 600.00		27 600.00	66 000.00
44303010 Prespo-subv Poitou à rcv	18 247.40		18 247.40	15 639.80
44303090 Col - subvention Poitou				8 233.00
44303200 Chalu-subv Poitou à rcv	12 477.60		12 477.60	11 024.40
44310800 Prespo - Subv.P.Loire rcv	19 550.00		19 550.00	19 550.00
44310900 Chalu - Subv.P.Loire rcv	13 769.00		13 769.00	13 769.00
44330300 Obs - Subv.Bretagne à rcv	36 460.00		36 460.00	21 718.00
44360000 ONG - Subv. survie langoustine				1 991.00
44370800 Prespo- subv Bretagne rcv	23 993.50		23 993.50	23 993.50
44370900 Chalu-subv Bretagne à rcv	16 898.00		16 898.00	16 898.00
44371000 Coll-subvention Bretagne	1 884.22		1 884.22	
44380000 Subv DPMA à rcv - Lang				84 721.50
44380100 Subv DPMA à rcv - Cre				64 125.00
44390900 Prespo- subv. FEDER à rcv	108 766.36		108 766.36	81 102.87
44391000 Maia - subv.Feder	80 597.26		80 597.26	81 686.97
44392000 Maia - Subv.aquitaine	6 000.00		6 000.00	
44395000 Subv.Agence Eau	1 819.28		1 819.28	7 000.00
44397000 Prespo - Subv Fep Europe à rcv	36 656.00		36 656.00	36 656.00
44397100 Prespo - Subv. Fep Etat à rcv	50 338.00		50 338.00	50 338.00
44398000 SPD - Subv.Planète Mer	6 583.00		6 583.00	7 967.96
46870000 Cotisations à recevoir	200.00		200.00	1 500.00
Disponibilités	36 532.55		36 532.55	15.49
51210000 Société générale - fonct.	36 516.74		36 516.74	
51210200 Livret A - Crédit Maritime	15.81		15.81	15.49

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

ASSOCIATION AGLIA
BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

PASSIF	Du 01/01/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Réserves statutaires ou contractuelles	252 751.69	231 329.93
10630000 Fonds associatif	252 751.69	231 329.93
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	58 988.43	21 421.76
Autres fonds associatifs		
TOTAL (I)	311 740.12	252 751.69
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
TOTAL (IV)		
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	87 535.01	110 139.33
51210000 Société générale - fonct.		44 675.85
51210100 Crédit maritime - obs.	87 535.01	65 463.48
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 382.23	207 136.91
40100000 Fct - fournisseurs dus	1 956.93	1 263.38
40100100 Obs - fournisseurs dus	23 671.80	75 222.96
40100300 Col - fournisseurs dus		5 200.00
40101000 Prespo - fournisseurs dus	9 166.14	12 840.27
40106300 Maia - Fournisseurs dus	934.37	1 776.29
40810000 Fct-factures n/parv.	7 775.36	7 195.04
40810100 Obs-factures n/parv.	92 877.63	87 948.97
40810300 Col - factures n/parv.		15 690.00
Dettes fiscales et sociales	75 661.00	51 358.10
42820000 Provision congés à payer	8 649.19	7 679.28
42860000 Ch.à payer - ind.rupture conv.	12 592.00	
43100000 Urssaf	32 517.00	22 779.00
43720000 Taitbout-retraite prévoyance	9 989.25	1 852.64
43730000 Cirsic - retraite		4 406.00
43731000 Cirsic - retraite cadre		3 065.00
43740000 Assedic		3 621.00
43800000 Agefos - form.continue	1 584.68	2 710.00
43801000 Fongecif	280.00	
43810000 Afdas - médecine travail	282.25	470.20
43820000 Charg.soc./congés à payer	4 607.63	2 913.98
44860000 Fct - taxe/salaires	5 159.00	1 861.00
Dettes diverses		
Autres dettes	4 484.17	5 852.55
46700000 Frais déplacements - f.f		1 500.54
46716000 Frais déplacts - jpc	1 479.01	
46716100 Frais déplcts A.K	228.19	
46716200 Frais déplcts B.G.	104.00	
46730000 Frais déplacements - b.f.		133.01
46780000 Frais déplcts A.HUBERT	463.96	
46791000 CNPMEM - Maia à reverser	2 209.01	4 219.00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		179 209.91

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

PASSIF	Du 01/01/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
48710000 Pesca - majoration subv.		49 545.93
48730000 Prespo - Subv. const.av.		37 098.50
48740000 Chalu - Subv. const.av.		90 478.48
48750000 Maia-Aquit. subv.const.d'avanc		2 087.00
TOTAL (V)	304 062.41	553 696.80
Ecarts de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	615 802.53	806 448.49

COMPTES DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

	Du 01/01/11 au 31/12/11	Du 01/01/10 au 31/12/10
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	841 832.00	836 049.77
74000200 Etat - subv.optipropulseur	34 677.00	30 804.98
74010000 Fct - reg. subv. p.loire	65 000.00	65 000.00
74010100 Obs - reg. subv. p.loire	55 000.00	55 000.00
74011100 Prespo - subv. P.Loire	31 255.00	23 306.00
74020000 Fct - reg. subv.aquitaine	65 000.00	65 000.00
74020100 Obs - reg. subv.aquitaine	55 000.00	55 000.00
74020800 Prespo-subv Aquitaine	7 517.00	6 869.31
74030000 Fct- reg.subv.poitou ch.	65 000.00	65 000.00
74030100 Obs- reg.subv.poitou ch.	46 000.00	55 000.00
74030300 Col - subv. poitou ch.		19 233.00
74031100 Prespo - reg.subv.poitou	30 010.00	24 192.21
74050000 Fct - reg subv. bretagne	65 000.00	65 000.00
74050300 Obs - subvention Bretagne	23 517.00	26 193.00
74051000 Col - subvention Bretagne	19 349.00	
74051100 Prespo - subv.Bretagne	34 261.00	31 317.00
74060000 Subv. Agence Eau Adour G.		10 000.00
74061000 ONG - subvention survie lang.		4 000.00
74090900 Prespo - subv. FEDER	89 433.00	81 120.00
74091000 Maia - subv.FEDER	83 076.00	86 217.00
74092000 Maia - subvention Aquitaine	14 087.00	5 913.00
74093000 Maia-subv.Corepem	5 699.00	
74095000 Prespo - subvention FEP Europe	19 538.00	17 118.00
74095100 Prespo - subv FEP Etat	26 830.00	23 508.00
74098000 Chalu/Prespo - Planète Mer	6 583.00	21 258.27
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		
Cotisations	1 500.00	1 500.00
75600000 Cotisations aglia	1 500.00	1 500.00
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	843 332.00	837 549.77
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises	8 409.08	
60701500 Optipro - achats études	8 409.08	
Variation des stocks de marchandises		
Achats stockés d'approvisionnements		
Variation des stocks d'approvisionnements		
Autres charges externes	423 060.02	448 561.04
60400100 Obs - achats d'études		7 255.00
60400800 Ccr - achats d'études	2 829.95	
60410100 Obs - site internet	1 777.25	5 942.25
60630000 Fct - petit équipement	277.43	32.99
60631000 Chal/prespo - Petit équip	10 123.19	31 914.19
60640000 Fct - fourn. administr.	2 924.09	3 673.28
60641000 Chal/prespo - fourn.admin		1 288.35
61321000 Chal/prespo - L.lorient	3 775.04	3 927.68
61400000 Fct - charges locatives	3 602.64	3 268.15
61500000 Fct - entretien repar.	607.61	527.63
61560000 Fct - maintenance	1 054.39	529.37

COMPTÉ DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

	Du 01/01/11 au 31/12/11	Du 01/01/10 au 31/12/10
61600000 Fct - assurances smacl	1 291.32	1 204.18
61710100 Obs - études i.m.a.	56 349.99	53 350.00
61710150 Opti-Etudes	2 500.00	
61720100 Obs - études capacités sas	73 029.00	86 466.00
61721000 Chal/Prespo - Etudes	61 986.29	63 099.24
61730100 Obs - Creaa	20 170.00	20 000.00
61740100 Obs - études CGO	5 980.00	5 980.00
61740300 Col - études		5 200.00
61750100 Obs - études nautile	5 980.00	
61810000 Fct - abonnements jnx	936.00	361.00
61811000 Chal/prespo - abonnt jour	98.00	166.00
61851300 Col - séminaires	10 669.47	4 517.62
62111000 Personnel intérimaire		6 142.85
62260000 Fct - honoraires e.c.	8 805.90	8 978.37
62260150 Opti-honoraires	5 980.00	
62260300 Maia-honoraires	2 351.04	
62261000 Fct - honoraires c.a.c.	5 661.86	4 726.16
62261100 Chalu/prespo - honoraires	8 215.34	
62261500 Opti- Honoraires avocats		627.90
62340000 Fct - cadeaux		180.60
62360000 Fct - imprimes brochures	4 429.13	6 586.16
62360100 Obs - imprimes brochures	6 838.81	8 488.19
62360300 Col - imprimes brochures	6 219.07	20 022.97
62360800 Ccr - imprim brochures		532.22
62361000 Chal/Prespo - Imp brochur	6 721.75	6 800.52
62361500 Optipro- imprimés	2 736.53	
62363000 Maia - imprimés brochures	31 256.05	11 290.89
62510000 Fct - frais déplacements	6 403.30	11 216.47
62510100 Obs - frais déplacements	2 932.24	1 196.59
62510300 Col - frais déplacements	1 395.01	1 557.60
62510800 Ccr - frais déplacements	1 099.20	2 772.25
62511000 Chal/Prespo - Frais dép	17 710.90	16 268.52
62513000 Maia - Frais déplacement	8 570.20	14 374.97
62514000 Opti - frais déplaceme	3 985.52	559.93
62560000 Fct - frais invitations	802.35	701.94
62560100 Obs - frais invitations	664.70	2 310.69
62560300 Col - frais invitations	8 781.91	8 041.79
62560800 Ccr - frais invitations		550.73
62561000 Chal/Prespo - Frais invit	2 297.82	
62563000 Maia - Frais invitations		206.78
62600000 Fct - téléphone	2 836.17	4 125.46
62601000 Chal/Prespo - Affranchiss	505.81	707.49
62610000 Fct - affranchissements	5 467.32	4 725.85
62611000 Chalu/Prespo - téléphone	970.88	571.35
62611500 Opti-internet	35.88	
62613000 Maia - téléphone	835.22	486.97
62620000 Fct - internet wanadoo	694.41	435.98
62700000 Fct - frais bancaires	1 068.26	2 300.86
62700100 Obs - frais bancaires	825.78	2 369.06
Impôts, taxes et versements assimilés	23 122.46	20 670.97
63110000 Fct - taxe / salaires	6 455.97	6 208.26
63110300 Maia - taxe /salaires	2 937.28	3 290.32
63110800 Ccr - taxe /salaires	4 036.00	2 366.00
63111100 Chalu/Prespo - taxe/salaires	6 179.40	4 983.42
63111500 Opti- Taxe sur salaires	386.35	
63330000 Fct - formation continue	1 692.61	1 809.46
63330300 Maia - formation continue	281.44	472.25
63330800 Ccr - formation continue	364.12	375.43
63331100 Prespo - formation continue	752.70	1 165.83

COMPTES DE RÉSULTAT DÉTAILLÉS

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

	Du 01/01/11 au 31/12/11	Du 01/01/10 au 31/12/10
63331500 <i>Opti-formation continue</i>	36.59	
Rémunérations du personnel	269 956.99	246 359.28
64110000 <i>Fct - salaires</i>	78 042.66	84 850.34
64110300 <i>Maia - salaires</i>	39 547.56	48 707.13
64110800 <i>Ccr - salaires</i>	49 361.09	38 406.61
64111100 <i>Chalu/Prespo - salaires</i>	77 852.97	74 751.05
64111500 <i>Opti-salaires</i>	5 563.53	
64120000 <i>Fct - prov. congés payés</i>	-372.51	-1 100.57
64120300 <i>Maia - prov. congés payés</i>	-1 117.27	1 661.62
64120800 <i>Ccr - prov. congés payés</i>	1 613.46	-1 126.33
64121100 <i>Chalu/Prespo - prov. cp</i>	846.23	209.43
64140000 <i>Fct - indemnités rupt.conv.</i>	12 592.00	
64140100 <i>Obs - indemnités stages</i>	951.27	
64140300 <i>Maia - Indemnités fin contrat</i>	5 076.00	
Charges sociales	113 070.81	108 320.06
64510000 <i>Fct - Urssaf</i>	22 187.70	21 484.92
64510300 <i>Maia - Urssaf</i>	11 664.31	14 182.01
64510800 <i>Ccr - Urssaf</i>	13 928.49	11 382.26
64511100 <i>Chalu/Prespo - Urssaf</i>	22 964.75	22 070.57
64511500 <i>Opti-Urssaf</i>	1 660.10	
64520000 <i>Fct - Prév. Taitbout</i>	2 379.07	1 927.13
64520300 <i>Maia - Prév.Taitbout</i>	1 718.92	2 137.60
64520800 <i>Ccr - Prév. Taitbout</i>	1 191.48	1 454.12
64521110 <i>Chalu/Prespo - Prév.Taitbout</i>	2 418.78	2 251.88
64521500 <i>Opti-Prév.Taitbout</i>	88.96	
64530000 <i>Fct - retraite cirsic</i>	2 963.13	3 376.65
64530110 <i>Chalu/Prespo - retraite cirsic</i>	4 188.17	4 010.19
64530300 <i>Maia - retraite cirsic</i>	2 254.19	2 509.91
64530330 <i>Maia - retraite circia</i>	780.13	1 522.66
64530800 <i>Ccr - retraite cirsic</i>	2 182.96	1 975.84
64531000 <i>Fct - retraite circia</i>	3 844.21	3 875.36
64531100 <i>Chalu/Prespo - retraite circia</i>	1 556.93	1 563.14
64531150 <i>Opti-Retraite Cirsic</i>	328.01	
64531800 <i>Ccr - retraite circia</i>	1 664.14	831.37
64540000 <i>Fct - pole emploi</i>	3 375.30	3 384.65
64540300 <i>Maia - pole emploi</i>	1 709.41	2 132.75
64540800 <i>Ccr - pole emploi</i>	2 137.82	1 689.96
64541100 <i>Chalu/Prespo - pole emploi</i>	3 363.50	3 278.78
64541500 <i>Opti-Pôle emploi</i>	239.23	
64550000 <i>Fct - charges soc./c.p</i>	220.41	-375.50
64550300 <i>Maia - charges soc./c.p</i>	-347.67	659.62
64550800 <i>Ccr - charges soc./c.p</i>	1 024.49	-393.49
64551100 <i>Chalu/Prespo -charges soc./c.p</i>	796.42	83.78
64750000 <i>Fct - médecine du travail</i>	211.53	242.87
64750800 <i>Ccr - médecine travail</i>	95.68	179.44
64751000 <i>Chalu/prespo - médecine trav.</i>	133.48	177.34
64753000 <i>Maia - médecine du travail</i>	146.78	704.25
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 043.86	753.64
68110000 <i>Dotations immo - fonct.</i>	1 043.86	753.64
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actifs circulants : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	62.20	3.00

ASSOCIATION AGLIA
COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

	Du 01/01/11 au 31/12/11	Du 01/01/10 au 31/12/10
65800000 Charges gestion courante	62.20	3.00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	838 725.42	824 667.99
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	4 606.58	12 881.78
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	0.32	
76800000 Produits financiers	0.32	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	0.32	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 590.71	1 528.17
66160000 Fct - agios SG	1 707.32	266.58
66160100 Obs - agios CM	4 883.39	1 261.59
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	6 590.71	1 528.17
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-6 590.39	-1 528.17
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	64 300.69	
77180000 Autres Prod.exceptionnels	8.40	
77200000 Prod./ex. antérieurs	64 292.29	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		10 068.15
77800000 Ecart de règlement Crédit		10 068.15
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	64 300.69	10 068.15
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 328.45	
67180000 Autres charges exception.	62.11	
67200000 Charges/exer. antérieurs	3 266.34	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	3 328.45	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	60 972.24	10 068.15
Participation des salariés aux résultats (V)		
Impôt sur les bénéfices (VI)		
SOLDE INTERMÉDIAIRE (I + III + V + VII) -	58 988.43	21 421.76

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

	Du 01/01/11 au 31/12/11	Du 01/01/10 au 31/12/10
(II + IV + VI + VIII + IX + X)		
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
ENGAGEMENTS		
Sur apports		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur dons manuels		
Sur legs et donations		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	907 633.01	847 617.92
TOTAL DES CHARGES	848 644.58	826 196.16
EXCÉDENT OU DÉFICIT	58 988.43	21 421.76
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		6 491.00
87120000 Prestations en nature		6 491.00
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		6 491.00
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		6 491.00
86120000 Mise à dispo.gratuite b/s		6 491.00
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		6 491.00
TOTAL	58 988.43	21 421.76

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association du Grand Littoral Atlantique (A.G.L.I.A.) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, constituée le 11 février 1988 entre les élus des régions Aquitaine, Pays de Loire et Poitou Charentes, auxquelles est venue se rattacher, en 2005, la région Bretagne.

Son siège est fixé au Forum des Marais - Quai aux Vivres à Rochefort.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999, règlement CRC 1999-03 et des règlements CRC 2002-10 et 2004-06.

Pour l'application de ces règlements, l'entreprise a choisi la méthode prospective.

Les principales méthodes sont les suivantes :

Comptabilisation des subventions :

Les subventions de fonctionnement et les subventions destinées au financement d'actions spécifiques sont inscrites dans les produits. Les subventions spécifiques attribuées sous réserve d'atteindre un certain niveau de dépenses éligibles sont comptabilisées à hauteur des charges engagées.

Lorsque les subventions perçues sont supérieures au montant des dépenses éligibles engagées, la subvention perçue d'avance est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les actions spécifiques suivantes se sont poursuivies au cours de l'année 2011 :

- Observatoire
- Organisation de colloques
- Accompagnement du C.C.R. (Comité Consultatif Régional)
- Expérimentation Optipropulseur
- Sélectivité Pêche Durable (SPD)
 - . Projet "Pêche Responsable - Prespo"
 - . Projet "Chalutec"
- Projet MAIA (Mise en réseau des aires marines protégées)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels

de 2 à 5 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont principalement constituées des subventions non encore versées par les Régions, l'Etat et l'Europe.

Hors mis la subvention versée par les Régions pour le Fonctionnement, les autres subventions à recevoir, toutes à moins d'un an, sont calculées au prorata de l'état d'avancement des dépenses éligibles de chaque projet au 31 décembre 2011.

Elles se décomposent comme suit :

	REGIONS				ETAT	EUROPE		AUTRES		
	P.de Loire	Aquitaine	Poitou-Ch.	Bretagne		F.E.P.	F.E.D.E.R.	Planète Mer	A.Eau.Adour	Cotisations
Fonctionnement										200
Observatoire	27500	11000	27600	36460					1819	
SPD Prespo	19550	4211	18247	23994	50338	36656	108766	6583		
SPD Chalu	13769	2966	12478	16898						
Maia		6000					80597			
Colloque				1884						
Optipropulseur					65482					
Total	60819	24176	58325	79236	115820	36656	189364	6583	1819	200
	222556					226020		8602		
	572998									

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			944.84
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers			
Matériel de transport			9 739.02		1 013.54
Matériel de bureau & info., mobilier					
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL III	9 739.02		1 013.54
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		762.00		
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV	762.00		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			10 501.02		1 958.38

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			944.84	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.				
Matériel de transport				1 260.00	9 492.56	
Mat.bureau, info., mob.						
Emballages récup. div.						
Immos corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL III		1 260.00	9 492.56	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				762.00	
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV			762.00	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				1 260.00	11 199.40	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		561.65		561.65
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	8 776.13	482.21	1 260.00	7 998.34
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	8 776.13	482.21	1 260.00	7 998.34
	TOTAL GENERAL	8 776.13	1 043.86	1 260.00	8 559.99

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
Immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
	TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ACTIF CIRCULANT

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients				
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input type="text"/>				
	Personnel et comptes rattachés		3 087.19	3 087.19	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques		572 798.00	572 798.00	
	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes & versements assimilés Divers				
Groupe et associés (2)					
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		200.00	200.00		
Charges constatées d'avance		545.38	545.38		
TOTAUX			576 630.57	576 630.57	
Renvois (1) (2)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés			
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Maintenance JN Informatique 2012 : 545,38 €

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	545.38
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL	545.38

PRODUITS À RECEVOIR

Solde des cotisations AGLIA 2012 : 200,00 €

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les dettes ci-dessous sont toutes à échéance à moins d'un an et se décomposent comme suit :

DETTES	
FONCTIONNEMENT	
FOURNISSEURS DUS	
Dactyloburo	542.90
Cagec Audit	178.92
Artyl	95.94
JN informatique	663.78
Amien (médecine du travail)	95.68
Bouygues	102.53
Orange	277.18
Total	1 956.93
FACTURES NON PARVENUES	
Société générale - intérêts débiteurs du mois de décembre 2011	75.23
Syndicat mixte Forum des Marais	1 860.98
La Poste -consommation du mois de décembre 2011	210.66
Bouygues -consommation du mois de décembre 2011	31.49
Loyer Lorient Ifremer	797.00
Honoraires Commissaire aux Comptes	4 800.00
Total	7 775.36
DETTES SOCIALES	
Provision pour congés à payer et charges sociales sur congés à payer	13 256.82
Indemnités de rupture conventionnelle à payer	12 592.00
Urssaf du 4ème trimestre 2011	32 517.00
Retraite et prévoyance du 4ème trimestre 2011	9 989.25
Formation professionnelle continue	1 927.00
Médecine du travail (Afdas)	282.25
Total	70 564.32
DETTES FISCALES	
Taxe sur les salaires du 4ème trimestre 2011	5 159.00
AUTRES DETTES	
Frais de déplacements dus au 31/12/2011	2 275.16
Fonctionnement 104.00 MAIA 692.15 Optipropulseur 1479.01	
CNPMEM - reversement sur projet MAIA	2 209.01
Total	4 484.17
OBSERVATOIRE	
FOURNISSEURS DUS	
CREAA- Convention 2010	20 000.00
CGO - Solde convention 2011	2 990.00
Document Concept (impression de plaquettes)	566.90
Actisens (renouvellement nom de domaine internet)	59.80
Cap Nell (repas étude conchylicole)	55.10
Total	23 671.80
FACTURES NON PARVENUES	
Crédit Maritime - arrêté de compte 4ème trimestre 2011	1 640.97
Nautil promotion - solde convention 2011	2 990.00
Capacité SAS - convention 2011	44 510.00
IMA - solde convention 2011	14 350.00
IMA - solde convention ressources vivantes 2011	9 216.66
CREAA - convention 2011	20 170.00
Total	92 877.63
SPD Chalou/Prespo	
FOURNISSEURS DUS	
Delanchy (transport)	96.52
Amien (médecine du travail - B.Figarède)	95.68
IFREMER - solde convention 2009	8 973.94
Total	9 166.14
MAIA	
FOURNISSEURS DUS	
Simetra (médecine du travail A.Kayahti)	19.43
Document Concept (impression de documents)	914.94
Total	934.37

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine		87 535.01	87 535.01		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		136 382.23	136 382.23		
Personnel & comptes rattachés		21 241.19	21 241.19		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		49 260.81	49 260.81		
Etat & Impôts sur les bénéfices autres Taxe sur la valeur ajoutée collectiv. Obligations cautionnées publiques Autres impôts, taxes & assimilés		5 159.00	5 159.00		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		4 484.17	4 484.17		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		304 062.41	304 062.41		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés				

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

Au 31/12/2011, le nombre d'heures de formation ouvertes par le DIF s'élevait pour l'ensemble du personnel présent, à 400 heures.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Aucune demande de formation n'a été faite à ce titre.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 17 942.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3.16

Table de mortalité INSEE 2009

Départ volontaire à 65.00

Taux de rendement OAT 10ans

ASSOCIATION AGLIA
COMMENTAIRES

Du 01/01/2011 au 31/12/2011

NOTES SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Cotisations des membres de l'AGLIA : 1 500 €

Les subventions d'exploitation de l'exercice 2011 se décomposent comme suit :

	REGIONS				ETAT	EUROPE		AUTRES	
	P.de Loire	Aquitaine	Poitou-Ch.	Bretagne		F.E.P.	F.E.D.E.R.	Planète Mer	Corepem
Fonctionnement	65000	65000	65000	65000					
Observatoire	55000	55000	46000	23517					
SPD Chalu Prespo	31255	7517	30010	34261	26830	19538	89433	6583	
Maia		14087					83076		5699
Colloque				19349					
Optipropulseur					34677				
Total	151255	141604	141010	142127	61507	19538	172509	6583	5699
	575996						192047		12282
	841832								

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des trois plus hauts dirigeants :

Les membres du bureau de l'association ne perçoivent ni rémunérations, ni remboursements de frais. La rémunération du secrétaire général salarié n'est pas communiquée car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

Contributions volontaires en nature :

La ville de Rochefort met à la disposition gratuite de l'association Aglia des locaux à usage de bureau. Cette contribution en nature n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

Convention de collaboration COREPEM dans le cadre du projet MAIA

Une convention de collaboration couvrant la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011 a été conclue le 14 juin 2010, entre le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de Loire et l'AGLIA pour la réalisation, l'animation et la coordination d'actions engagées sur le thème des Aires Marines Protégées dans la cadre du projet européen MAIA (Marine Protected Areas in Atlantic Arc). Cette convention prévoyait que l'AGLIA prenait en charge les frais de déplacements liés aux actions du projet, des chargés de mission et des élus du COREPEM, dans la limite de 15 000 €

Un avenant à cette convention a été signé le 9 décembre 2011 afin de prolonger la période de collaboration jusqu'au 31 décembre 2012 et de ramener le montant de la prise en charge des frais à la somme de 13 500 €

Convention de partenariat entre le Conseil Consultatif Régional Sud (CCR.S) et l'AGLIA

La convention de partenariat entre le CCR.Sud et l'AGLIA, initialement conclue du 1er avril 2010 au 31 mars 2011, a été renouvelée le 28 avril 2011 afin de couvrir la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012. Cette convention de partenariat est destinée à apporter au CCR.S. une contribution annuelle en nature d'un montant de 70 000 € correspondant aux frais de mise à disposition de Monsieur Benoit GUERIN, salarié de l'AGLIA, mais exerçant les fonctions de secrétaire général du CCR.Sud.